



Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD



Dispositivo d'accolla pè a coordinazione
Dispositif d'appui à la coordination

Vous ne pouvez pas rentrer chez vous
après une hospitalisation ?



Vous ne pouvez plus rester seule chez vous ?



Dès 60 ans
1 mois maximum
Sans reste à charge



Vous n'avez plus d'intervenant à domicile ou ils ne sont pas disponibles à votre retour à domicile ?



Vous avez besoin d'un aménagement avant de rentrer chez vous ?



Vous êtes seul ou votre aidant est indisponible

L'accueil en Hébergement Temporaire d'Urgence permet de vous accueillir **en EHPAD** pour une **durée d'un mois maximum sans reste à charge**.

Ce dispositif vous offre une solution concrète, de façon temporaire, pour sécuriser votre parcours et organiser votre retour à domicile.



En pratique



Votre équipe de soins vous a proposé l'hébergement temporaire d'urgence, vous a communiqué les établissements proches de chez vous pouvant vous accueillir



Le DAC Corsica recueillera votre consentement et votre choix concernant l'établissement retenu, ou celui de votre représentant légal





Dès votre consentement recueilli, nous organisons votre entrée avec l'équipe hospitalière et l'EHPAD choisi disponible



Dès votre arrivée à l'EHPAD, notre équipe préparera votre retour à domicile en lien avec l'EHPAD et votre équipe de soins

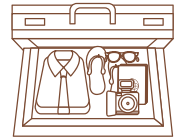
Préparer votre séjour



- **Nécessaire de toilette** (peigne, brosse, brosse à dents, dentifrice, savon / gel douche, shampoing...),
- **Vos appareils (auditifs, dentaires)** 
- **Vos lunettes de vue** (de près et de loin) 

avec leur boîte de rangement, le nécessaire pour le nettoyage et des piles marquées à votre nom.

- **Vos aides techniques** (cannes, déambulateurs...)
- **Vos vêtements pour 1 mois** si personne ne peut entretenir votre linge.



De préférence marquez vos affaires à votre nom.

Rapprochez-vous de l'EHPAD qui va vous accueillir pour avoir plus d'informations.

EHPAD
du dispositif

**Vous souhaitez plus de
renseignement contacter notre
équipe DAC :
04 95 30 31 91**



54 places

A savoir



- Au-delà des 30 jours, le séjour sera à votre charge si vous souhaitez le prolonger.



- En cas de retour à domicile après votre séjour, le transport de l'EHPAD vers votre domicile n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie et sera à régler par vos soins.



- Si vous souhaitez vivre en EHPAD et ne plus rentrer chez vous, ce dispositif n'est pas adapté à votre situation. Parlez en avec votre équipe de soins.

- Une infirmière du DAC Corsica vous accompagnera à chaque étape, de votre admission à votre retour à domicile en lien avec vos soignants.

